



515 rue Léopold Le Hon
01000 BOURG EN BRESSE

www.aindex.fr - contact@aindex.fr

Tél. 04 74 22 84 50

SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

**SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
ET DU CLIMAT DE L'AIN
102 Boulevard Edouard Herriot
01000 BOURG EN BRESSE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPL AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe :

- Au titre « 2 – Changement de méthode » concernant l'application du nouveau plan comptable général
- Au paragraphe 2 de la note « 3 Informations complémentaires pour donner une image fidèle » concernant la demande en cours de rescrit fiscal en matière de TVA et le statut fiscal de la société SPL.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BOURG EN BRESSE, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
AINDEX SAS

Pascal TONNARD

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement	(II)	18 282	14 941	3 342	0,30	6 998	0,58
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		5 400	5 221	179	0,02	1 842	0,15
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes		74 786		74 786	6,69		
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		182 103	132 809	49 294	4,41	70 757	5,84
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Immobilisations financières							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Participation							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		5 164		5 164	0,46		
Total de l'actif immobilisé (III)		267 453	138 030	129 424	11,58	72 599	5,99
Stocks et en-cours							
Matières premières et autres approvisionnements							
En cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Créances							
Créances clients et comptes rattachés		590 725		590 725	52,87	752 397	62,06
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel						568	0,05
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		13 838		13 838	1,24	26 063	2,15
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
. Autres		8 000		8 000	0,72	27 514	2,27
Charges constatées d'avance		12 258		12 258	1,10	8 580	0,71
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
. Actions propres							
. Autres titres		150 000		150 000	13,43	175 000	14,43
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		209 720		209 720	18,77	142 716	11,77
Total de l'actif circulant (IV)		984 541		984 541	88,12	1 132 838	93,43

AINDEX
Commissaire aux Comptes

SPL ALEC AIN

BILAN ACTIF ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 270 277	152 971	1 117 306	100,00	1 212 435	100,00



AGIR Audit & Gestion

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital (dont versé : 388 600)	388 600	364 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	34,78	30,04
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	36 420	36 420
Réserves statutaires ou contractuelles	3,26	3,00
Réserves réglementées		
Autres réserves	283 563	339 735
Report à nouveau	25,38	28,02
Résultat de l'exercice	4 932	-56 173
Résultat de l'exercice précédent à affecter	0,44	-4,62
Subventions d'investissement	2 450	4 040
Provisions réglementées	0,22	0,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	715 964	688 223
	64,08	56,76
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	42 472	75 000
Provisions pour charges	3,80	6,19
TOTAL DES PROVISIONS (II)	42 472	75 000
	3,80	6,19
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 788	27 862
Emprunts et dettes financières diverses	1,95	2,30
		236
		0,02
Instruments financiers à terme		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	91 507	101 131
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8,19	8,34
Dettes fiscales et sociales	167 574	186 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15,00	15,42
Autres dettes	1 172	133 051
Produits constatés d'avance	0,10	10,97
	76 828	6,88
TOTAL DES DETTES (III)	358 870	449 212
	32,12	37,05
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	1 117 306	1 212 435
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
Produits d'exploitation													
Ventes de marchandises													
Production vendue		2 056 455		100,00		2 059 052		100,00		-2 597		-0,12	
Montant net du chiffre d'affaires		2 056 455		100,00		2 059 052		100,00		-2 597		-0,12	
Production stockée													
Production immobilisée													
Subventions		1 590		0,08		31 432		1,53		-29 842		-94,93	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		60 000		2,92		28 266		1,37		31 734		112,27	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles													
Autres produits		182		0,01		12		0,00		170		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		2 118 227		103,00		2 118 762		102,90		-535		-0,02	
Charges d'exploitation													
Achats de marchandises													
Variation de stocks													
Achats de matières premières et autres approvisionnements													
Variation de stocks													
Autres achats et charges externes (1)		434 950		21,15		399 527		19,40		35 423		8,87	
Impôts, taxes et versements assimilés		136 484		6,64		135 280		6,57		1 204		0,89	
Salaires		1 080 840		52,56		1 131 112		54,93		-50 272		-4,43	
Cotisations sociales		397 187		19,31		414 429		20,13		-17 242		-4,15	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations													
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		36 239		1,76		44 321		2,15		-8 082		-18,23	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations													
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations													
Dotations aux provisions		27 472		1,34		75 000		3,64		-47 528		63,36	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées													
Autres charges		2 968		0,14		47		0,00		2 921		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		2 116 140		102,90		2 199 717		106,83		-83 577		-3,79	
(1) Y compris :													
Redevances de crédit-bail mobilier													
Redevances de crédit-bail immobilier													
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		2 087		0,10		-80 955		-3,92		83 042		102,58	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun													
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)													
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)													
Produits financiers :													
De participation (2)													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)													
Autres intérêts et produits assimilés		6 483		0,32		7 833		0,38		-1 350		-17,22	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des cessions d'immobilisations financières													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (V)		6 483		0,32		7 833		0,38		-1 350		-17,22	
Charges financières :													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions													
Intérêts et charges assimilées (3)		713		0,03		1 074		0,05		-361		-33,60	

AGIR Audit & Gestion

SPL ALEC AIN

COMPTE DE RÉSULTAT ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	713	1 074	-361	-33,60
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	5 770	6 759	-989	-14,62
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 857	-74 196	82 053	110,59
Produits exceptionnels		1 354	-1 354	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)		1 354	-1 354	-100,00
Charges exceptionnelles		93	-93	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)		93	-93	-100,00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 260	-1 260	-100,00
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 925	-16 763	19 688	117,45
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 124 710	2 127 948	-3 238	-0,14
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 119 778	2 184 121	-64 343	-2,94
BENEFICE OU PERTE	4 932	-56 173	61 105	108,78
	<i>Bénéfice</i>	<i>Perte</i>		
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				



AGIR Audit & Gestion

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260928-20260928-07DCC-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Annexes aux Comptes Annuels



PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de **1 117 306,26 E** et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 4 931,74 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.



1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Sur option, les frais d'établissements, d'un montant de 18 282 euros, ont été immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Frais de constitution	5 ans
Concessions et droits similaires	3 ans
Matériel de transport	de 1 an à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 1 an à 3 ans
Mobilier	de 3 ans à 5 ans

**1.2 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Les nouvelles règles de présentation et de classement issues de ce règlement ont été appliquées à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, sans incidence significative sur la situation patrimoniale, financière et le résultat de l'entité.

En conséquence, les méthodes comptables antérieurement appliquées demeurent inchangées sur le fond.



3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Les Agences Locales de l'Energie et du Climat sont reconnues :

- Depuis 2015 dans l'article L211-5-1 du code de l'énergie
- Depuis 2021 dans l'article 165 de la loi Climat et Résilience. Cette dernière précise les missions d'intérêt général des ALEC regroupées en cinq champs d'action :
 - " Participer à la définition de stratégies énergie-climat territoriales et à la transition énergétique des territoires ;
 - " Être opératrices des politiques publiques locales ;
 - " Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des élus et agents des administrations et des collectivités ;
 - " Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés ;
 - " Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches

1/ Comparabilité des comptes :

L'exercice 2025 est le quatrième exercice de pleine activité de la SPL AIN.

La SPL ALEC AIN porte des activités d'intérêt général confiées par ses collectivités actionnaires dans le cadre de leurs politiques publiques, notamment les Plans Climats Air Energie Territoriaux.

La SPL ALEC Ain intervient en prolongement des services techniques des collectivités actionnaires, dans une relation « in house ». La relation de travail est formalisée par des contrats cadres entre la collectivité actionnaire et la SPL ALEC AIN.

Les PCA, soit 76 858 euros, concernent des actions non terminées au 31/12/2025, et qui s'achèveront sur l'exercice 2026.

2/ Rescrit fiscal :

Lors de la création de la SPL ALEC AIN, la nature fiscale des activités s'est posée.

Une demande de rescrit fiscal portée par FLAME, la Fédération des ALEC, associant les ALEC à cette démarche, afin de considérer l'activité des ALEC comme étant hors champ de la TVA, a été déposée à la Direction de la Législation Fiscale en mars 2022.

La réponse de La Direction de la Législation Fiscale de Bercy a été reçue le 22 août 2024 à l'attention du cabinet d'avocats Arsene Taxand accompagnant la Fédération FLAME et les ALEC conjointes.

La DLF écrit dans son introduction, que sa réponse correspond à une demande relevant sur les règles générales applicables aux ALEC.

La DLF explique que les modalités de fonctionnement des ALEC, tout comme les statuts juridiques sous lesquels elles sont constituées, sont très différents d'une ALEC à l'autre. Ainsi les éléments d'analyse ne peuvent être lus comme ayant une portée générale.



Elle invite alors, si une ALEC souhaite obtenir une prise de position formelle opposable, à une démarche locale par la saisine de la Direction Locale des Finances Publiques.

La SPL ALEC AIN a déposé un dossier rescrit fiscal, auprès de la DDFIP de Bourg en Bresse le 19 mai 2025 en vue de confirmer son non-assujettissement à la TVA.

Il est le résultat d'un travail en étroite collaboration avec le cabinet AGIR, Expert-Comptable, le cabinet ARIA-AVOCATS, et la Direction Départementale des Finances Publiques de Bourg en Bresse.

A la date d'écriture de l'annexe, la réponse définitive positionnant la société au regard de l'assujettissement à TVA est toujours attendue.

3/ Provision Compte Epargne Temps :

La provision comptabilisée au 31/12/2025 au titre des congés, RTT et forfait jours acquis non consommés et placés sur le Compte Epargne Temps a été valorisée selon la règle du 1/10^è de la rémunération brute totale. Les exercices précédents, cette provision était valorisée selon la règle du maintien de salaire.

4/ Provision pour risques :

Au 31/12/2025, deux provisions ont été comptabilisées :

- CCR DEPARTEMENT risque sur la part variable de 27 472 euros
- Provisions pour risques autres pour 15 000 euros



4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement	18 282		
Autres immobilisations incorporelles	5 400		74 786
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	125 963		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	53 924		9 457
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	179 887		9 457
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			5 164
TOTAL			5 164
TOTAL GENERAL	203 570		89 407

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement			18 282	
Autres immobilisations incorporelles			80 186	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			125 963	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		7 241	56 139	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		7 241	182 103	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			5 164	
TOTAL			5 164	
TOTAL GENERAL		7 241	285 736	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	11 284	3 656		14 941
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 558	1 662		5 221
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	71 160	21 098		92 257
Matériel de bureau, informatique, mobilier	37 970	9 823	7 241	40 552
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	109 130	30 921	7 241	132 809
TOTAL GENERAL	123 972	36 239	7 241	152 971

AINDEX
Commissaire aux Comptes

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	3 656				
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 662				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	21 098				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	9 823				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	30 921				
TOTAL GENERAL	36 239				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	75 000	27 472	60 000	42 472
TOTAL Provisions	75 000	27 472	60 000	42 472
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	75 000	27 472	60 000	42 472
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		27 472	60 000	
- financières				
- exceptionnelles				

AINDEX
Commissaire aux Comptes

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 164		5 164
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	590 725	590 725	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices	13 838	13 838	
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	8 000	8 000	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	12 258	12 258	
TOTAL GENERAL	629 985	624 821	5 164
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	21 788	6 524	15 264	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	91 507	91 507		
Personnel et comptes rattachés	61 057	61 057		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	87 053	87 053		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	2 344	2 344		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	17 121	17 121		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 172	1 172		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	76 828	76 828		
TOTAL GENERAL	358 870	343 606	15 264	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 190			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

AINDEX
Commissaire aux Comptes

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	107 346
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	497
TOTAL	107 843

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 361
Dettes fiscales et sociales	108 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 172
TOTAL	147 285

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	12 258	76 828
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	12 258	76 828

Commentaires:

AINDEX

Commissaire aux Comptes

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	3 642	100,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice	244	100,00
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	3 886	100,00

Commentaires: